



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>11466</b>	De <b>M. José Beaurain</b> ( Rassemblement National - Aisne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Intérieur et outre-mer		<b>Ministère attributaire</b> > Intérieur et outre-mer
<b>Rubrique</b> > sécurité des biens et des personnes	<b>Tête d'analyse</b> > Sécurité : il faut étendre les centres de rétention de la police judiciaire	<b>Analyse</b> > Sécurité : il faut étendre les centres de rétention de la police judiciaire.
Question publiée au JO le : <b>19/09/2023</b> Date de changement d'attribution : <b>12/01/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. José Beaurain alerte M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur la situation aggravée du centre de rétention de la police judiciaire à Soissons. Effectivement, dans la nuit du samedi 19 au dimanche 20 août 2023, un migrant clandestin a agressé sexuellement une jeune femme de 20 ans assise en terrasse en l'embrassant et lui léchant le visage. Le migrant clandestin, âgé de 27 ans, a été interpellé par la police quelques mètres plus loin. L'individu a dû être maîtrisé à coups de *taser* car il était très virulent et sous l'emprise de l'alcool. L'homme a été placé en garde à vue pour atteinte sexuelle, état d'ivresse sur la voie publique et port d'arme. Mais le centre de rétention de la police judiciaire étant saturé, il a donc été libéré avec une ordonnance pénale. Quand cette situation sera-t-elle réglée ? Il lui demande combien de temps on devra supporter que les habitants de Soissons ne se sentent pas en sécurité dans leur propre ville.